COMPTE RENDU du conseil municipal du mercredi 16 mars 2022 A 20h30 en mairie.

Présents: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, BELLOUZE Daniel COUDEYRE, DUSSUC Marie-Hélène, Ghislain, GENOUX Michel, JOLY Laurence, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure.

Excusés: PICCARD Maxime, CRAUSAZ Frédéric

Procuration: néant.

Convocation du 9 mars 2022.

Secrétaire de séance : PERNET Pascale.

Validation à l'unanimité du procès-verbal dernier conseil municipal du 2 février 2022

Déclarations d'intention d'aliéner DIA

DUBOURGET /GAUSSENS 17 ch de la gare AH 349 ,AH352 superficie 8 a 40 ca ,bâti sur terrain propre

GUILLERMET /ARVE LOTISSEMENTS ch de la Gare et Ch de la Crozette superficie 1 ha 46 a 1 ca, non bâti

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- renonce à exercer son droit de préemption

Informations SAFER

PROST DUMONT /COMMUNE superficie 2 ha 62 a 12 ca CRAUSAZ/COMMUNE superficie 30 a 32 ca PELLIEUX/RECAMIER superficie 4 a 96 ca CSISZAR/BELLOUZE superficie 35 a 50 ca MORAIN/VASSIEUX superficie 8 a 40 ca

Plan topographique de Volognat

Le plan topographique des ch de Tréboyant et ch de Charrière a été finalisé. Le spit marqué en face du AB 232 et AB 233 a été mis par le géomètre en 2014. Ce point mis sans arrêté d'alignement n'officialise pas la limite du domaine public.

Prévention des risques

La commune est en zone de sismicité 3 donc modéré.

Convention EPF

Madame le Maire rapelle au Conseil Municipal que :

- Le conseil municipal du 9 juin 2021 a approuvé la sollicitation à intervenir de l'EPF pour les terrains à acquérir par la commune qui présentent un intérêt général pour la commune.
- L'établissement public foncier agit pour le compte de la commune dans le but d'acquérir un terrain cadastré section AH 116, d'une superficie de 1687 m2, appartenant aux consorts DUBOURGET dans le cadre d'un portage foncier.

Le Maire rappelle la convention du 4 aout 2021 concernant l'acquisition de la parcelle AH 116 en zone Ue.

La convention de portage foncier ainsi que la convention de mise à disposition entre l'EPF et commune

ont été approuvés pour les anciens numéros de cadastre issus d'une division entre AH 116 ET AH 72, il s'agit de mettre ces conventions avec les nouveaux numéros de cadastre AH 350 et AH 351.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la convention de portage et la convention de mise à disposition entre EPF et la commune
- CHARGE Madame le maire de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée

Arrêté portant délégation de signature à un nouvel instructeur urbanisme : Madame Lucie CATTELIN

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-621 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions, modifiée et complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 423.1,

VU la convention du 24 novembre 2014 entre la Communauté de Communes Haut-Bugey et la Commune confiant à la Communauté de Communes Haut-Bugey l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

Délégation de signature est donnée à Madame Lucie CATTELIN, responsable du Service Application du Droit des Sols de Haut-Bugey Agglomération, à effet de signer notamment, dans le cadre de ses compétences et attributions, les courriers suivants relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol en application du code de l'urbanisme

DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMENAGER et PERMIS DE DEMOLIR :

- 1) Lettre réclamant au demandeur des pièces manquantes au dossier Article R. 423-38
- 2) Lettre indiquant au demandeur la modification du délai de droit commun Article R. 423-42 et les motifs de cette modification

En cas d'empêchement ou d'absence, cette délégation de signature est donnée au directeur de pôle ou aux instructrices ADS Arrêté en date du 21/02/2022

Enquête publique PLUIH

L'enquête publique de la modification n°4 se déroule du lundi 14 mars 2022 au mardi 29 mars 2022 inclus soit 16 jrs consécutifs

Pour Nurieux-Volognat, la modification porte sur la création d'un emplacement réservé au cœur du centre-village de Volognat, à proximité de l'Eglise. Le secteur est situé en zone **Uc3c** et les parcelles concernées AB 196 et AB 199 comportent une superficie de 1327 m². Cet objet de modification fait suite à une volonté de la commune de créer des places de stationnement au sein du centre-village de Volognat .Cet aménagement permettra de répondre à un besoin local, les espaces disponibles étant rares au sein des bourgs historiques. La localisation de la parcelle en vis à vis de l'église permettra d'offrir un espace de stationnement aux usagers de la paroisse.

Forêt

*Programme d'actions 2022 pour la gestion durable de notre patrimoine forestier

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme d'actions 2022 pour la gestion durable de notre patrimoine forestier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **RETIENT** six actions sylvicoles prioritaires de dégagement de plantation ou semis artificiel localisées : 3 a ;4 u ;14 a ;29d ;33a ;47c pour un montant de 5948 € HT.
- **DONNE** pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au programme d'actions.

*Inscriptions pour les lots de bois de chauffage en bord de route

Les inscriptions seront lancées en septembre, il sera demandé une caution de 150 € à l'inscription.

*Programme de coupes 2022

Conformément à l'article D214-21-1 du code forestier, le programme 2022, proposé par l'ONF, pour des coupes à asseoir en forêt communale est à valider par une délibération. La proposition ONF concerne :

- Les parcelles 2 a ,36 u 60 u avec un type de coupe : amélioration, et une mise en concurrence sur pied pour la vente sont d'un volume présumé pour chaque parcelle de 304 m3pour 2 a, superficie 8 ha / 248 m3pour 36 u, superficie 2,2 ha/ 5 m3pour 60 u superficie 0.2 h.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté, retient les parcelles énumérées ci-dessus
- **DONNE** pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- -Le mode de commercialisation sera revu en fonction du marché et de l'offre de bois

*Plan de relance

Suite à l'instruction de notre dossier sollicitant une aide en faveur du renouvellement forestier dans le cadre du plan de relance de l'économie, le concours financier de l'Etat s'élève à 35508,93€ soit 80% du coût éligible. 44386,16 €

En application de l'article D214-21 du code forestier, l'ONF, propose un plan d'actions pour la gestion durable de la forêt communale.

Ce programme présenté est conforme au document d'aménagement du foret Le plan de relance concerne :

- -assistance administrative et technique est estimé à 1500 € HT
- -itinéraire de plantation avec forfaits pluriannuels « plantation et premiers entretiens » pour les parcelles 37 a et 38 a avec des budgets 2022 pour 1500€ ,2023 pour 3170 € et 2024 pour 8790€
- -total :13460 € HT
- -itinéraire de plantation parcelles 12 u, avec des budgets pluriannuels 2022 :18020 € /2023 :4540 €/ 2024 :2060 €
- itinéraire de plantation parcelles 3 a ,3b et 43 a avec des budgets pluriannuels HT 2022 :14850€/2023 :2370 € / 2024 :1980 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPPROUVE ce plan de relance
- **DONNE** pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du plan de relance.

Numérotation métrique pour 2 points éloignés

Deux points ont été identifiés en métrique pour les secours : Le local de chasse :1434 ch du DONCHAY Volognat Equipement de loisirs parcelle B37 :846 rte de MATAFELO N Nurieux D'autres numéros et plaques de rues ont été commandés

Candidature emploi été

La charge de travail des agents techniques étant plus importantes à partir de mai et jusqu'au 30 juillet : fleurissement, entretien espaces verts, entretien des bâtiments publics), il s'avère nécessaire de recruter des emplois saisonniers.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°, VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celuici doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, Considérant qu'en raison de la surcharge de travail, il conviendrait de créer des emplois saisonniers d'activité pour effectuer divers travaux d'entretien des bâtiments, espaces verts, chemins ruraux, fleurissement, surveillance des enfants à l'école...et ce, à raison de 35 heures de travail hebdomadaires.

Madame le Maire :

PROPOSE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité pour la période

PÉRIODES	EMPLOIS	
2 mai au 13 mai inclus	1	

- PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire,
- DÉCIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques, IB 367/ IM 340

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- HABILITE Madame le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir cet emploi,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022

Budget

* Approbation du compte de gestion 2021 budget M14

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2021

Sous la présidence de M Bernard NEYRON, responsable de la Commission Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020, budget M14 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de	738 517.63	1 076 563.37	463 678.52	2 078 666.31
l'exercice		338045.74		1 614 987.79
Report cumulé		267322.19	- 438 839.21	
exercice antérieur				0
Résultats de		605367.93		1 176 148.58
clôture				

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget M14 de la manière suivante :

POUR: 12 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Affectation des résultats 2021

Considérant les résultats de l'exercice 2021 suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de	738 517.63	1 076 563.37	463 678.52	2 078 666.31
l'exercice		338045.74		1 614 987.79
Report cumulé		267322.19	- 438 839.21	
exercice antérieur				0
Résultats de		605367.93		1 176 148.58
clôture				
Restes à réaliser			2 602 550.00	1 089 093.00
Solde				
			337 308.42	
Besoin de financement d'investissement			337 308.42	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

- R001 Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement) = 1 176 148.58 €
- R 1068 Couverture du besoin de financement (recettes d'investissement) = 337 308.42 €
- R002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement = 268 059.51 €

Travaux

La commission travaux s'est réunie le 07/03/2022

Avancement normal des travaux de l'ancienne poste : Colas intervient pour la cour. Chapelle de Mornay : échafaudage en place, bâchage des tombes proches des murs. Concessionnaires avisés pour enlever objets et détachement des concessions du mur.

Réseaux Heyriat/Crépiat : routes très détériorées

Parc d'activités : déplacement des candélabres et prolongement voie.

Ecole

*Cas d'un enfant qui aurait besoin d'une AVS pendant la période scolaire, pendant le périscolaire et lors du trajet du bus. Il n'est malheureusement pas possible pour la commune d'avoir un agent dédié pendant ces périodes.

*Piscine : L'inspecteur d'académie a transmis sa volonté pour que les enfants puissent de nouveau fréquenter la piscine. Le transport (1200 €) et les séances (580 €) pour 2 classes seront financés par la commune.

*Visite du collège pour les CM2

*Travaux à l'école effectués par les agents communaux pendant les congés scolaires.

*conseil d'école le 17/03/2022

Foot

Avancement du projet de fusion.

Analyses d'eau

Conformes à Mornay, Nurieux bourg Vers, Nurieux mairie, Volognat,

Divers

Rapport d'orientation budgétaire HBA

Rapport d'activités EPF

Lettre anonyme concernant les volailles transportées à Volognat

Enlèvement du grillage au captage à Berthiand

Arrêté bruit pour travaux SNCF du 6 juin 2022 à fin aout 2022

Elections présidentielles 10 avril, effectif du bureau de vote

Date nettoyage de printemps samedi 2 avril de 08h à 12h en concordance avec la société de pêche « la gaule romaine » .

Vente de pizzas chasse 26 mars 2022

Fermeture ch du four à Crépiat 4 ou 11 avril pour rénovation du four

Possible concert de SHOKO à Volognat du 15 au 18 septembre. Communication d'André Michoux . Communication SIEA.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 13 AVRIL 2022